



PERMIS DE FEU

Détails du permis et du lieu

Numéro du permis	Numéro de permis interne (le cas échéant)
Nom et adresse de l'entreprise	
Responsable autorisé	Numéro de téléphone

Description du travail par point chaud

Zone concernée et détails des travaux

Toutes les précautions nécessaires

OUI SANS OBJET

- Système de sprinkleurs connecté et en service
- Extincteurs adaptés à côté du travail par point chaud
- RIA sous eau à proximité (localisés par la personne effectuant le travail par point chaud)
- Lances incendie pré-connectées aux poteaux d'incendie (vérifier à ce que ces derniers soient sous eau)
- Evaluation des risques terminée afin de déterminer la durée de la surveillance incendie (voir au verso)
- Le surveillant incendie sera présent pendant le travail, les pauses et pour les périodes de surveillance après le travail

FW*: 60 min. RM*: min.

Nécessaire dans un rayon de 10 mètres du travail par point chaud

OUI SANS OBJET

- Tous les combustibles sont éliminés ou recouverts d'une bâche incombustible
- Tous les liquides inflammables ont été enlevés
- Toutes les atmosphères explosibles sont éliminées
- Les sols ont été complètement balayés
- Toutes les ouvertures dans les murs et les sols ont été recouvertes
- Construction combustible humidifiée, recouverte de bâches incombustibles
- L'extraction dans les conduits ainsi que les bandes transporteuses sont arrêtées

*FW : surveillance incendie (fire-watch), RM: contrôle régulier (regular monitoring) après une surveillance incendie constante. Voir les durées minimales de surveillance au verso.

Date et heure du début

Travail effectué par	Signature de la personne effectuant le travail
Date/heure	Signature du responsable autorisé

Mener les travaux demandés

Si toutes les précautions mentionnées ci-dessus ont été réalisées, le travail par point chaud dans la zone concernée ci-dessus peut commencer. La ou les personne(s) menant les travaux continueront à prendre toutes les précautions jusqu'à ce que le permis soit terminé. Veuillez fixer le verso de ce permis au niveau de la zone du travail par point chaud. Placer le recto du permis dans la pochette du kit.

Effectuer le travail et la surveillance incendie (FW), ainsi que le contrôle régulier (RM)

Heure de la fin du travail	Heure de la fin de la surveillance incendie	Signature complète de la personne ayant effectué la surveillance incendie
Date	Heure de la fin des contrôles réguliers	Signature complète de la personne ayant effectué les contrôles réguliers



PERMIS DE FEU

Détails du permis et du lieu

Numéro du permis	Numéro de permis interne (le cas échéant)
Nom et adresse de l'entreprise	
Responsable autorisé	Numéro de téléphone

Description du travail par point chaud

Zone concernée et détails des travaux

Toutes les précautions nécessaires

OUI SANS OBJET

- Système de sprinkleurs connecté et en service
- Extincteurs adaptés à côté du travail par point chaud
- RIA sous eau à proximité (localisés par la personne effectuant le travail par point chaud)
- Lances incendie pré-connectées aux poteaux d'incendie (vérifier à ce que ces derniers soient sous eau)
- Evaluation des risques terminée afin de déterminer la durée de la surveillance incendie (voir au verso)
- Le surveillant incendie sera présent pendant le travail, les pauses et pour les périodes de surveillance après le travail

FW*: 60 min. RM*: min.

Nécessaire dans un rayon de 10 mètres du travail par point chaud

OUI SANS OBJET

- Tous les combustibles sont éliminés ou recouverts d'une bâche incombustible
- Tous les liquides inflammables ont été enlevés
- Toutes les atmosphères explosibles sont éliminées
- Les sols ont été complètement balayés
- Toutes les ouvertures dans les murs et les sols ont été recouvertes
- Construction combustible humidifiée, recouverte de bâches incombustibles
- L'extraction dans les conduits ainsi que les bandes transporteuses sont arrêtées

*FW : surveillance incendie (fire-watch), RM: contrôle régulier (regular monitoring) après une surveillance incendie constante. Voir les durées minimales de surveillance au verso.

Date et heure du début

Travail effectué par	Signature de la personne effectuant le travail
Date/heure	Signature du responsable autorisé

Mener les travaux demandés

Si toutes les précautions mentionnées ci-dessus ont été réalisées, le travail par point chaud dans la zone concernée ci-dessus peut commencer. La ou les personne(s) menant les travaux continueront à prendre toutes les précautions jusqu'à ce que le permis soit terminé. Veuillez fixer le verso de ce permis au niveau de la zone du travail par point chaud. Placer le recto du permis dans la pochette du kit.

Effectuer le travail et la surveillance incendie (FW), ainsi que le contrôle régulier (RM)

Heure de la fin du travail	Heure de la fin de la surveillance incendie	Signature complète de la personne ayant effectué la surveillance incendie
Date	Heure de la fin des contrôles réguliers	Signature complète de la personne ayant effectué les contrôles réguliers

PERMIS DE FEU

ATTENTION TRAVAIL PAR POINT CHAUD EN COURS

SOURCES D'IGNITION PRÉSENTES.

DÉFICIENCES DE PROTECTION INCENDIE INTERDITES.

EXTINCTEURS ET RIA DOIVENT ÊTRE PRÉSENTS.

**LA SURVEILLANCE INCENDIE DOIT ÊTRE RÉALISÉE EN PERMANENCE
PENDANT LE TRAVAIL ET LES PAUSES, AINSI QUE PENDANT
LES 60 MIN SUIVANT LA FIN DES TRAVAUX.**

**UN CONTRÔLE RÉGULIER (rondes) DOIT ÊTRE EFFECTUÉ APRÈS
LA PÉRIODE DE SURVEILLANCE INCENDIE.**

Durées minimum de la ronde

Durées minimum de la ronde			Fréquence des rondes de contrôle	
Evaluation du risque à l'intérieur, en dessous et au-dessus de la zone	Les éléments de construction dans cette zone sont incombustibles	Les éléments de construction dans cette zone sont combustibles	Détection automatique d'incendie dans la zone	Fréquence de surveillance minimum
Le contenu et l'équipement sont incombustibles	60 min.	90 min.	Le système de détection est en service	Examen de la zone au moins toutes les 30 min.
Le contenu et l'équipement sont combustibles	90 min.	180 min.	Pas de détection ou détection hors service	Examen de la zone au moins toutes les 15 min.

Ce permis est utilisé pour les domaines à risques faibles à moyens et ne convient pas aux installations présentant un niveau de risque plus élevé.